

LE CIMETIÈRE SAINT-FRANÇOIS MIROIR DE L'ÉGLISE DES VIVANTS



LE CIMETIÈRE SAINT-FRANÇOIS MIROIR DE L'ÉGLISE DES VIVANTS

Sedunum Nostrum 2013

Remerciements

- › SYBILLE OMLIN,
directrice ECAV, Sierre
- › BERNARD ATTINGER
- › ANNIE-MORIA VENETZ
- › PATRICE TSCHOPP



INTRODUCTION 4

LES CIMETIÈRES DE SION,
UNE TRÈS RICHE HISTOIRE 6

INVERSION, MIROITERIE I 26

LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE
DU CIMETIÈRE SAINT-FRANÇOIS 28

INVERSION, MIROITERIE II 38

LA VIE DES VIVANTS ET LA VILLE DES MORTS :
MIROIR ET REFLET(S) 41

INVERSION, MIROITERIE III 61

CRÉDIT DES ILLUSTRATIONS 64

PORTFOLIO 65

INTRODUCTION

L'ancien cimetière de l'avenue Saint-François, que nous appelons ici le cimetière Saint-François, a été consacré le 1 juin 1852. Les inhumations s'y sont succédé jusqu'en 1987, date à partir de laquelle seuls les dépôts d'urnes cinéraires y sont autorisés dans des tombes existantes. Entre-temps, le nouveau cimetière de Platta accueille les défunts depuis 1976.

En 2012, soit 25 ans après la dernière inhumation, durée d'une concession, une décision doit être prise quant à l'avenir du cimetière Saint-François. Le Conseil municipal aborde la question dès la séance du 25 mars 2010. Parallèlement, deux groupes de réflexion se créent: l'un décide d'agir par le biais d'une pétition munie de 1246 signatures adressée à la Ville de Sion, pétition pour «le maintien de l'ancien cimetière Saint-François par des mesures urgentes garantissant la sécurité et la salubrité des lieux ainsi que la pérennité et la mise en valeur du patrimoine existant»; le second, un groupe de travail pluridisciplinaire, initie un dialogue direct avec les représentants de la Ville en charge du dossier. Ces deux démarches très fructueuses ont permis d'écarter immédiatement la solution de la désaffectation. La collaboration se poursuit actuellement autour de la valorisation de ce patrimoine historique.

Par ce bulletin, Sedunum Nostrum souhaite partager quelques angles de vue sur le cimetière Saint-François. En premier lieu, ce «champ du repos» s'inscrit dans une succession de lieux funéraires qui jalonnent notre territoire depuis près de 7000 ans. Cette continuité archéologique des manifestations funéraires, présentée par ALESSANDRA ANTONINI et votre serviteur, unique en Suisse, trouve son point d'orgue à l'avenue Saint-François. La Ville de Sion l'a bien compris et envisage un parcours permettant de suivre cette histoire de l'art funéraire à travers le temps.

Le regard de l'historienne d'art nous entraîne dans les allées du cimetière. Sans céder à la tentation de s'arrêter longuement sur quelque monument particulier, LAURA BOTTIGLIERI nous dévoile les clés de lecture de la production funéraire des deux derniers siècles.

Mais le cimetière est également le reflet d'une histoire sociale. Sa création, ses agrandissements, ses règlements même illustrent nos réactions face à la mort. Entre les lignes des textes anciens, les dédales du cimetière et les tombes parfois laissées à l'abandon s'écrit une grande partie de notre histoire qui nous est contée par RAFAEL MATOS-WASEM.

Nous avons également voulu apporter à ces témoignages l'âme du poète. Les vers de PIERRE-ANDRÉ MILHIT, pleins de tendresse et de douceur, perspicaces et parfois piquants, illustrent avec émotion ce miroir de notre société. Le texte, scindé en trois parties, offre au lecteur un espace de réflexion entre les différents chapitres.

La poésie du cimetière se décline enfin sous l'œil du photographe. Lauréate d'un concours proposé par notre groupe de réflexion à l'Ecole cantonale d'art du Valais, SONYA TROLLET s'est laissé absorber par le lieu et nous en redonne, à travers quelques clichés noir/blanc et un portfolio couleur final, une vision esthétique où les monuments parfois perdent pied, s'effondrent.

Cette présentation succincte ne saurait être complète sans vous inviter à relire le bulletin 77 de Sedunum Nostrum, publié en 2006 et intitulé «De la disparition des jardins au jardin des disparus», admirablement écrit par VINCENT KRENZ qui consacre notamment un chapitre au plan original et unique du cimetière Saint-François.

FRANÇOIS MARIÉTHOZ,
président Sedunum Nostrum

LES CIMETIÈRES DE SION, UNE TRÈS RICHE HISTOIRE

FRANÇOIS MARIÉTHOZ

Les vestiges archéologiques découverts dans la région de Sion témoignent d'une très longue occupation des cônes de la Sionne et de la Borgne ainsi que des collines qui dominent la plaine. Les collines ont été préservées par le développement urbain moderne. Grâce aux nombreuses infrastructures implantées sur les cônes alluvionnaires et sur les coteaux, nos connaissances de l'occupation humaine ont pu se développer. Les conditions sédimentaires sont en effet favorables à la préservation des vestiges: les apports alluvionnaires ou les dépôts de pied de pente ont protégé une partie importante de notre patrimoine archéologique, l'enfouissant de près d'un mètre à chaque nouveau millénaire.

Les sépultures, généralement déposées en fond de fosses directement remblayées, sont plus souvent conservées que des traces d'habitat laissées sur le sol. Pourtant, la découverte de tombes, d'autant plus lorsqu'elles sont rassemblées en petits cimetières, implique l'existence d'un habitat à proximité. C'est cette relation entre les vivants et leurs morts que nous tenterons d'évoquer ici. Les informations à notre disposition restent très lacunaires, mais avec la densification de la ville et la création de parkings souterrains, de plus grandes et plus profondes fenêtres sur notre passé se sont ouvertes à nous. Ainsi, les lieux de repos de nos défunts aïeux nous sont révélés par ceux de nos automobiles!

Actuellement on ne connaît pour la préhistoire de la région sédunoise qu'une centaine de sépultures pour le V^e et le IV^e millénaires, environ 200 pour le III^e, moins d'une cinquantaine pour le II^e et finalement près de 200 pour le I^{er} millénaire. Ce total d'un peu plus de 500 défunts est très loin de répondre aux estimations démographiques.

Jusqu'aux premières campagnes de vaccination au début du XIX^e siècle, l'espérance de vie à la naissance était d'environ

25 ans. La moitié des enfants décédait avant d'atteindre l'âge de 12 ans mais, une fois passé les 20 ans, on pouvait espérer vivre encore quelque 35 années. Il n'est donc pas rare de retrouver des défunts ayant même vécu 70 ans.

Cette espérance de vie indique aussi qu'un village de 25 habitants en moyenne déplorait près de 100 décès par siècle. C'est donc vraisemblablement sur plus de 10'000 sépultures qu'il faudrait compter dans la région sédunoise pour représenter la totalité des habitants des millénaires d'occupation. Malgré les nombreuses tombes détruites et celles qui se cachent encore dans notre sous-sol, on doit admettre que la plupart des défunts n'ont pas eu accès aux cimetières; leur cadavre a peut-être été abandonné aux charognards, rejeté dans le Rhône ou déposé dans une barque sur le fleuve... Il faut donc considérer que les défunts regroupés dans les cimetières représentent déjà une sélection de la population.

Les premiers habitants

Au maximum de la dernière glaciation, il y a 22'000 ans, le glacier du Rhône s'étend jusqu'à Lyon. Le Valais central est recouvert d'une couche de glace de 1000 mètres d'épaisseur. Avec le réchauffement climatique qui s'ensuit, les glaciers libèrent la région de Sion vers 13'000 avant J.-C. et poursuivront leur retrait durant plus de 6000 ans. La forêt atteint alors sa limite altitudinale maximale à près de 2300 mètres. Les Alpes sont alors aisément franchissables.

Bien qu'on ait découvert quelques traces d'activités humaines attribuables aux chasseurs-cueilleurs du Mésolithique dès le début du VI^e millénaire, ce n'est que vers 5200 avant J.-C. que les premiers colons viennent s'installer dans la région de Sion. Venus d'Italie du Nord et connaissant déjà les techniques nouvelles du Néolithique, telles que l'élevage, l'agriculture et la céramique, ils s'installent sur le plateau de la colline de Tourbillon. Des traces de leurs activités sont également

observées à la Planta, à Sous-le-Scex et au chemin des Collines. Ce groupe s'étend petit à petit dans le Valais central mais garde des contacts avec les cultures néolithiques qui se développent au sud et à l'est des Alpes, adoptant les modes de l'époque que l'on reconnaît principalement dans les formes et les décors des céramiques. C'est dans ce contexte qu'apparaissent également les premières sépultures connues.

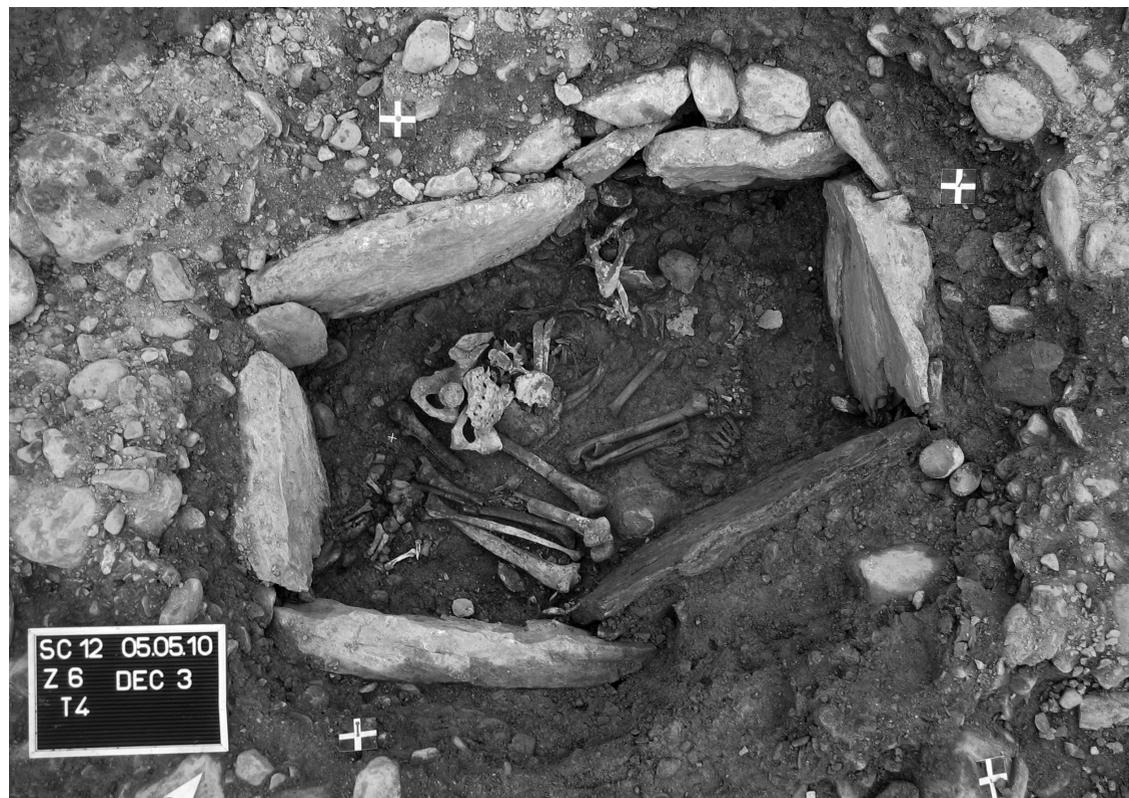
De l'âge des coffres de pierre...

Durant près de 3000 ans, les défunts sont enterrés dans des coffres de pierre dont l'architecture n'évoluera que par la taille et la position par rapport au sol, l'utilisation d'un coffre de bois de taille similaire étant exceptionnelle en Valais. Ces coffres, communément appelés «cistes de type Chamblandes», sont composés d'une dalle à chaque extrémité et d'une à deux dalles par côté [FIG. 1 **Ciste de type Chamblandes entièrement dégagée.** Sion, espace des Remparts, UT228]. Ils sont construits au fond d'une fosse profonde et accueillent un défunt, rarement deux, disposé(s) en position repliée sur le côté gauche, position qui rappelle le retour dans le ventre de la «terre-mère» [FIG. 2 **Inhumation dans une ciste à 6 dalles verticales.** Sion, Collines 16, tombe 4]. Le coffre est fermé par une dalle disposée horizontalement sur les parois verticales, puis la fosse est remblayée.

Les sépultures sont regroupées en petites nécropoles dont la fréquentation synchrone, au Ritz, au chemin des Collines, à l'est de la colline de Tourbillon, à Sous-le-Scex et un peu plus tard à l'Espace des Remparts (site auquel on peut ajouter les tombes découvertes dans le complexe immobilier de la Gillière), semble indiquer des regroupements familiaux. Les offrandes sont rares mais il convient de signaler la présence de bracelets en coquillage que l'on retrouve dans certaines tombes du Valais et de la Vallée d'Aoste, probables marqueurs d'une même ethnie et de personnages importants [FIG. 3 **Inhumation avec bracelet en coquillage au bras droit.** Sion, espace des Remparts, UT777].



FIG. 1 FIG. 2





¹ GALLAY, ALAIN.
Des Alpes au Léman.
Images de la Préhistoire.
Lausanne, 2006, p. 159.

FIG. 3

Dès la fin du V^e millénaire, le coffre reçoit souvent plusieurs défunts. Il est de dimension plus grande et la dalle de couverture est disposée au niveau du sol, permettant la réouverture et le réaménagement des ossements anciens pour de nouvelles inhumations. Le dépôt d'objets est un peu plus fréquent, parfois un collier de perles en pierre ou en os, parfois des pointes de flèches en silex ou en cristal de roche. Ces petits cimetières sont abandonnés vers 3800 av. J.-C. et, malgré la présence d'habitats durant les siècles suivants, on ne connaît plus de sépultures jusqu'à l'édification des dolmens du Petit-Chasseur, dès 3000 av. J.-C.

Les sépultures collectives du Petit-Chasseur sont, d'un point de vue architectural, une variante plus élaborée du coffre de pierre. La chambre sépulcrale, beaucoup plus vaste, est bâtie au niveau du sol. Elle est toujours composée de dalles verticales surmontées d'une grande dalle horizontale. Les monuments les plus anciens sont entourés d'un soubassement triangulaire rappelant la forme du poignard en cuivre typique de l'époque [FIG. 4 **Le dolmen MVI vers 2'400 av. J.-C. Scène de violation.** Dessin André Houot]. On y accède par une entrée latérale qui est fermée par une grande pierre basculante [FIG. 5 **Chambre sépulcrale, soubassement et entrée latérale avec la pierre basculante de fermeture du dolmen MVI. Sion, Petit-Chasseur.**]. Les dolmens accueillent parfois plus de 100 défunts, en position généralement repliée, issus d'un même groupe familial. Une hiérarchisation sociale plus développée, probable société de rangs au sens strict, est marquée notamment par l'érection de stèles anthropomorphes gravées, dédiées vraisemblablement à certains leaders¹. Elles seront arrachées après quelque temps et remplacées par de nouvelles effigies, pour finir déclassées comme simple matériau de construction dans de nouveaux dolmens [FIG. 6 **Stèle gravée retournée et réutilisée pour la construction d'un dolmen. Sion, Petit-Chasseur, stèle 24, antenne sud-est du dolmen MXI. Dessin Sébastien Favre.**]. Ces monuments seront utilisés jusqu'à la fin du III^e millénaire, au

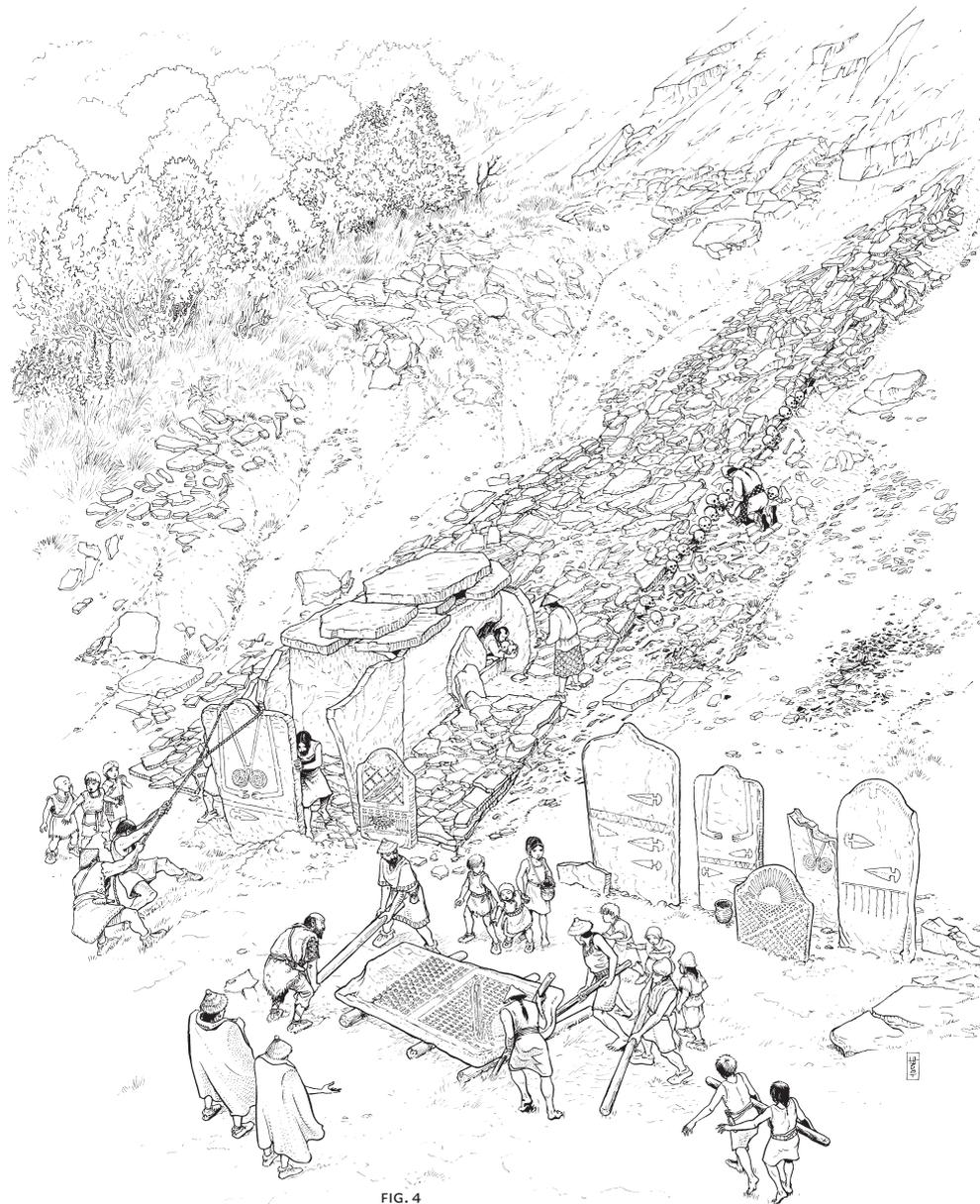


FIG. 4



FIG. 5

tout début de l'âge du Bronze. Au cours de la seconde moitié du millénaire, les offrandes de céramiques font leur apparition.

... à celui des cercueils de bois

Dès le II^e millénaire, l'inhumation en position allongée dans un cercueil de bois déposé en fond de fosse, parfois entouré de dalles ou de blocs de pierre, devient la règle. On ne connaît cependant que peu de sépultures durant cette période. Quelques tombes sont documentées au Petit-Chasseur et à Sous-le-Scex, souvent parées d'objets de bronze, mais la majorité des découvertes est ancienne, liée à la création du vignoble. Ces tombes sont situées le plus souvent en pied de versant, autour de la colline des Maladaires et à Pont-de-la-Morge.

Au début du Bronze moyen, vers 1500 av. J.-C., l'incinération devient à la mode dans toute l'Europe mais semble n'être qu'occasionnelle en Valais. Notre connaissance des pratiques



FIG. 6

S.F.



FIG. 7

funéraires est limitée à des découvertes lors de l'aménagement de la rue de Lausanne au milieu du XIX^e siècle, malheureusement peu ou pas documentées. Un vaste cimetière paraît se développer à cet emplacement, avec des sépultures dès le Bronze moyen et jusqu'au milieu de l'âge du Fer, vers 500 av. J.-C. Elles pourraient avoir été aménagées à proximité d'une voie d'accès à l'habitat qui semble se concentrer sur les collines de Valère et Tourbillon ainsi que sur leur flanc ouest.

Parallèlement au cimetière de la rue de Lausanne, une grande nécropole (appelée «nécropole de Don Bosco») se développe dès le début du dernier millénaire dans le quartier de Platta, probablement le long d'un chemin menant en direction de l'est par l'adret. Après un court épisode d'incinération

et le dépôt des restes de la crémation dans une fosse ou un petit coffret de dalles, l'inhumation reprend ses droits. Les défunts sont déposés au fond d'une fosse dans un cercueil de planches ou un tronc d'arbre évidé. La fosse rebouchée, on construit un vaste monument funéraire circulaire au-dessus de la sépulture, limité par un cercle de dalles verticales comblé de gros galets extraits des alluvions de la Sionne. La nécropole tumulaire s'agrandit au cours du temps en direction du nord, depuis le pied de la colline Saint-Georges, mais de nombreux monuments seront réutilisés pour de nouveaux dépôts sépulcraux jusqu'à la fin de la fréquentation de la nécropole, au début du Second âge du Fer [FIG. 7 **Tumulus du Premier âge du Fer avec différents niveaux de dégagement. A droite, monument avec dalles verticales et comblement de blocs; au centre, sépulture secondaire; à gauche, empreinte de la fosse de la tombe primaire du monument.** Sion, Don Bosco, Tumulus O]. Le mobilier d'accompagnement, très riche et varié, montre que ce cimetière, de même que celui de la rue de Lausanne, est réservé à une élite locale. Si une centaine de tombes a été documentée jusqu'à présent, on peut estimer à plus de 300 le nombre total de sépultures dans la nécropole.

A partir du Second âge du Fer, les grandes nécropoles sont abandonnées et les tombes sont à nouveau regroupées en plus petits cimetières, notamment à Sous-le-Scex, à l'ouest de la rue du Midi, à l'Espace des Remparts, au Petit-Chasseur, au passage de la Matze et à Bramois [FIG. 8 **Inhumations en cercueil de bois (décomposé) du Second âge du Fer.** Bramois, Pranoé]. Les défunts restent inhumés dans des cercueils de bois, monoxyles ou de planches, mais la construction d'un monument funéraire n'a plus cours. La répartition des objets dans les tombes permet de distinguer différentes classes sociales.

FIG. 8





FIG. 9

Les cimetières romains et du Moyen Âge

ALESSANDRA ANTONINI

A ce jour, une seule nécropole d'époque romaine a été découverte à Sion. Il s'agit d'une nécropole à incinération datée des I^{er}-II^e siècles après J.-C. située au nord de la colline Saint-Georges. Dans ce cimetière à caractère familial, les défunts étaient incinérés sur un catafalque, puis les restes ensevelis avec les offrandes dans des fosses en pleine terre [FIG. 9 Un bûcher en fosse de la nécropole découverte à la rue de Loèche (le Rocher 1, T5646). Il contient entre autres un dépôt de statuettes en terre cuite et une offrande alimentaire]. Cette pratique disparaît en Valais déjà au III^e siècle, sous l'influence des cultes orientaux probablement, pour revenir à l'inhumation des corps. Indépendamment des pratiques funéraires, le souvenir des morts était célébré par la famille lors des rites commémoratifs. Des épitaphes mentionnant parfois le statut social des personnalités étaient en outre dressés le long des routes, telle la stèle du jeune officier romain TITUS décédé à 22 ans au courant du I^{er} siècle. Cette pierre sculptée a été trouvée en position secondaire lors des fouilles de la basilique du Scex.

Pour la période suivante nos connaissances des coutumes funéraires sont meilleures, les tombes à inhumation étant plus faciles à détecter dans le terrain. Quatre nécropoles de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge ont en effet été découvertes à Sion. Le cimetière entourant deux mausolées, situé au sud de la colline de Valère [FIG. 10 Le petit mausolée découvert au pied de la colline de Valère.], et celui récemment découvert au nord de la colline Saint-Georges étaient vraisemblablement des cimetières familiaux liés aux domaines des villae de Sous-le-Scex et de Platta, les deux encore habités vers la fin du IV^e siècle. Les basiliques funéraires du quartier de Sous-le-Scex et de l'église Saint-Théodule étaient en revanche des lieux de sépulture dont la construction dépassait l'initiative



FIG. 10 FIG. 11



privée. Ces bâtiments de taille imposante et au plan complexe comprenant des espaces funéraires privilégiés et un grand nombre de sépultures ont dû être conçus par une communauté chrétienne bien établie et abritaient peut-être déjà des reliques d'un saint: les défunts enterrés *ad sanctos* pouvaient ainsi bénéficier de son intercession auprès de Dieu. Dans ces grands cimetières couverts du V^e- VI^e siècle, dont le plan rappelle celui d'une église, non seulement la famille, mais toute la communauté priait pour le salut de l'âme des défunts [FIG. 11 L'abside de la basilique funéraire mise au jour dans le quartier de Sors-le-Scex].

L'emplacement des quatre sites funéraires par rapport à la ville n'est pas le fruit du hasard. Selon la tradition antique, ils se situent en périphérie de l'agglomération. Avec les domaines agricoles, les *villae*, ils forment un demi-cercle autour du chef-lieu de la *civitas Sedunorum* dont le centre se trouvait probablement dans le quartier de la Cité, en contrebas de la place Maurice-Zermatten [FIG. 12 La gravure de la ville publiée en 1654 par Mérian, avec les sites de la nécropole romaine à la rue de Loèche (A) et de la basilique funéraire de Sous-le-Scex (B), le cimetière médiéval entre la cathédrale et l'église Saint-Théodule (C) ainsi que le verger (D) qui sera remplacé par le nouveau cimetière]. Les cimetières privés perpétuant l'ancienne tradition romaine et les basiliques funéraires érigées par la nouvelle société chrétienne témoignent du profond changement qui intervient dans nos régions vers la fin du IV^e – début du V^e siècle. Les évêques, assumant aussi la charge des magistrats après l'effondrement de l'Empire, géraient non seulement les intérêts ecclésiastiques, mais aussi les grandes constructions religieuses. Les églises funéraires, érigées selon la loi romaine à l'extérieur des villes à proximité des voies de communication, étaient un symbole manifeste du nouveau pouvoir chrétien.

Les basiliques funéraires de Sous-le-Scex et de Saint-Théodule reflètent parfaitement cette nouvelle tendance. Laquelle des deux est la plus ancienne? Nous ne le savons pas encore:

leur genèse est trop différente pour en tirer un indice de chronologie. La première, plus moderne et plus grande que la seconde, tombera en ruine. Construite sur un terrain vierge près du chemin secondaire menant vers Bramois, la basilique de Sous-le-Scex, rénovée une dernière fois vers 700, est abandonnée dans le courant du X^e siècle au plus tard.

La basilique de Saint-Théodule, aménagée dans un ancien bâtiment balnéaire transformé mais située à proximité de l'axe de transit principal, devient en revanche l'église funéraire de première importance. Au VIII^e siècle, un nouveau chœur doté d'une crypte est adossé au sanctuaire primitif pour accueillir les reliques de THÉODORE, premier évêque du Valais et saint patron du diocèse. La basilique funéraire du Haut

Moyen Âge est transformée en église de pèlerinage. Avec l'église épiscopale voisine dont les origines sont encore inconnues, elle forme le nouveau groupe cathédral. Le baptistère, érigé normalement entre les deux églises, n'a pas encore été découvert.

Un changement d'attitude face à la mort permet de lever l'interdiction d'ensevelir au sein des agglomérations. Les défunts sont ainsi enterrés, dès le VIII^e siècle, autour des églises urbaines et villageoises. A Sion, le cimetière se développe sur le terrain délimité par l'église Saint-Théodule au sud, la cathédrale au nord et le mur d'enceinte de la ville à l'ouest. Ce vaste espace clôturé, au-delà de sa fonction cimetériale, joue un rôle social important dans la vie quotidienne. Ici se tiennent des réunions et les interdits sont affichés durant le Bas Moyen Âge².

La désaffectation du cimetière au milieu du XIX^e siècle intervient dans une période de modernisation de la ville durant laquelle les pans de l'ancienne muraille sont arrachés. Une dizaine d'années après la démolition du mur d'enceinte à l'ouest du groupe cathédral, puis la construction du couvent des Ursulines (le Palais du Gouvernement actuel) et du Palais épiscopal entre 1838 et 1840, le transfert du cimetière permet la réorganisation de cette place au centre de la ville. Le nouveau cimetière est construit en périphérie de la ville, *extra muros*, en face de l'église des capucins fondée en 1631. L'architecte recrée ici, sans s'en douter, la disposition des basiliques funéraires du Haut Moyen Âge en choisissant pour le cimetière un plan qui évoque celui d'une église. Sans oublier pour autant la symbolique chère au Bas Moyen Âge: le cimetière Saint-François et l'église des capucins forment en effet un *memento mori* architectural traversé par la route de Savièse, «l'église des défunts» orientée vers l'ouest étant le miroir de «l'église des vivants».

FIG. 12



² Exemple en avril 1542: AV, Fonds Supersaxo de Lavallaz, 1/1/90. Repris dans DUBUIS F.-O. et LUGON A. 1986, p. 347.



INVERSION, MIROITERIE I

PIERRE-ANDRÉ MIHLIT

il y a de l'inversion
il y a de la miroiterie

c'est une ville de nouveau monde
d'extradition et de bannissement
c'est une ville manuel d'histoire
d'affection et de recueillement

un pays neuf s'organisait
règlements de salubrité, de police, d'ordre
hors les murs l'hôpital-asile et le cimetière!
loin de l'église les défunts!

on part à la campagne
on se met au vert
grandes vacances sous les cyprès

le cyprès est-il devenu toxique
parce qu'il grandit sur des morts
ou est-il planté au cimetière
parce qu'il est toxique?
il fallait toujours faire attention aux chevaux
et aux enfants
dans un grand geste de bénédiction le prêtre
officiant lâche le goupillon qui se fracasse sur la pierre
le fossoyeur prend une branchette au cyprès
les honneurs seront rendus

on part à la campagne
on se met au vert
grandes vacances sous les cèdres

on y entre comme dans une église
«c'est une église, les notables en demi-cercle autour
de la croix, serviteurs de l'église et de l'état»
ricane le geai dans le cèdre
le portail de celle qui fut l'allée principale est cadenassé
on y entend encore le grincement des roues du corbillard
le martèlement des sabots des chevaux noir et blanc

LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE DU CIMETIÈRE SAINT-FRANÇOIS

LAURA BOTTIGLIERI

Au même titre que les édifices religieux, la statuaire, les peintures ou les vitraux, les monuments funéraires témoignent de la production artistique et du goût d'une époque. Élevés à la mémoire des disparus, ils combinent les désirs des proches du défunt et les propositions d'un artisan sculpteur ou tailleur de pierre. Comme le prouve leur indéniable diversité de formes, de styles, de décors et de tailles, les monuments funéraires du cimetière Saint-François à Sion, devenu il y a quelques décennies déjà « l'ancien cimetière »³, méritent d'être regardés à travers l'œil de l'historien de l'art. Or, tracer un bref aperçu des coutumes antérieures permet de mettre en perspective la production funéraire des XIX^e et XX^e siècles, dont le cimetière Saint-François est un exemple.

Jusqu'en 1849⁴, à Sion comme dans toute autre ville du pays, le cimetière se déployait aux abords immédiats de l'église paroissiale, soit ici de la cathédrale. La grande partie du patrimoine funéraire s'y trouvait rassemblée, et bien qu'il n'y ait aucun monument funéraire rescapé *in situ* du cimetière qui entourait Notre-Dame du Glarier, cette dernière conserve quelques trésors qui nous renseignent sur les pratiques d'antan. En effet, la façade méridionale de la cathédrale séduisoise dévoile encore les monuments scellés au mur et une dalle au sol relatifs à quelques grands personnages de l'histoire du pays. Mais l'édifice renferme surtout, en ses murs, quelques intéressants aménagements funéraires. Dans les faits, seuls les principaux membres du clergé et certaines personnalités importantes de la vie publique, tel un grand bailli, un gouverneur, un banneret ou un major, obtenaient le privilège de trouver leur dernière demeure au sein même d'un édifice sacré et se voyaient honorés d'un monument individuel. Le tombeau

³ Le centre funéraire de Platta a été mis en service en 1976.

⁴ L'arrêté du Conseil d'Etat du 4 octobre 1849 interdit l'ensevelissement dans les centres urbains, pour des questions d'hygiène.

⁵ Au rang des exceptions, notons que l'évêque de Sion GUILLAUME DE RAROGNE (†1451), ainsi que les chanoines GEORGES MOLITOR (†1472) et MATTHIAS WILL (†1698), ont obtenu le privilège d'être ensevelis en la basilique de Valère. A Saint-Théodule, se trouvent également les monuments funéraires de l'évêque NICOLAS SCHINER (†1510) et du jésuite JEAN-FRANÇOIS-GASPARD DU FAY DE LAVALLAZ (†1742).

⁶ SCHINER, HILDEBRAND, *Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais*, Sion, 1812, p. 371, décrit l'intérieur de la cathédrale et ses différents tombeaux en 1812.

⁷ DUBUIS, FRANÇOIS-OLIVIER et LUGON, ANTOINE, « La cathédrale Notre-Dame de Sion: le contexte historique des vestiges découverts en 1985 et 1988 », in *Vallesia*, XLIV, Sion, 1989, pp. 98-114.

pariétal de l'évêque ANDREA DEI BENZI et la dalle funéraire de WALTER SUPERSAXO, tous deux à la cathédrale de Sion, en sont d'exceptionnels spécimens⁵.

En revanche, l'aménagement d'un caveau au pied d'un autel latéral fondé par une famille était une pratique plus répandue, aussi bien dans les centres urbains que dans les paroissiales des villages. HILDEBRAND SCHINER témoigne de ce qu'il découvrit à la cathédrale de Sion en 1812: «... il y a de même le tombeau de l'ancienne et noble famille des WOLFF, devant l'Autel de St. Jacques, ainsi que celui des Udret, devant l'Autel de St. Jean, et enfin celui des Kuntschen, vers l'Autel de St. Charles.»⁶ De fait, l'attribution d'un droit de caveau à l'intérieur, ou sous le porche d'un sanctuaire, par exemple, allait habituellement de pair avec des faveurs et des largesses accordées par une famille de Patriotes, influente politiquement et évidemment riche, lors de l'édification d'une église, de son embellissement ou de sa restauration. Même s'ils ne sont plus utilisés, pour des raisons d'hygiène évidentes, leur présence est encore souvent attestée aujourd'hui, par une dalle de fermeture, généralement munie d'un anneau et de rivets. Le principe de la sépulture collective était également appliqué pour les hommes d'église. Les évêques du diocèse de Sion, par exemple, disposèrent d'un tombeau commun sous le chœur de la cathédrale, utilisé du XVI^e siècle à 1829, et les chanoines eurent une sépulture collective au centre de la nef⁷.

1852 fut, par conséquent, une année charnière pour Sion, qui appliqua la législation mise en place en 1849. Ce tournant sonna le glas des aménagements funéraires autour et au sein même des édifices sacrés, et donna lieu à la délocalisation du cimetière, au nord de la ville [FIG. 13 **Une allée du cimetière Saint-François**].

Une promenade à travers ce cimetière permet de repérer facilement, aujourd'hui encore, son plan d'origine, rappelant celui d'une église à transept saillant, dont le chœur se trouve



⁸ LORENZ JUSTIN RITZ (1796-1870), père de RAPHAËL, avait un atelier de peinture à Sion et était professeur de dessin au collège et conseiller municipal.

⁹ Au sujet des monuments funéraires de l'Ancien Régime, voir BOTTIGLIERI, LAURA, «Le cas du Valais: atypique et contrasté», in LÜTHI, DAVE (dir.), *Le patrimoine funéraire vaudois et romand, XIII^e-XVIII^e s.*, Lausanne, 2013 (sous presse).



FIG. 13 FIG. 14

à l'ouest. Alors que l'alignement et la régularité caractérisent généralement l'aménagement d'un cimetière, ce n'est pas complètement le cas à Saint-François. L'implantation habituelle disparaît à mesure que nous nous enfonçons vers l'ouest, pour déboucher sur une petite place caractérisée par des monuments disposés en arc de cercle. Nous sommes au cœur de l'abside semi-circulaire du plan d'église conçu par LORENZ JUSTIN RITZ⁸ et l'effet est saisissant aussi bien qu'inhabituel!

[FIG. 14 **Tombes en arc de cercle dans l'abside**] Cette partie du cimetière recèle les monuments funéraires dont la forme et l'ancienneté piquent, à n'en pas douter, l'intérêt de l'historien de l'art. Ce centre névralgique est principalement occupé par les sépultures collectives de grandes familles sédunoises, celles-là mêmes qui constituaient l'élite patriote sous l'Ancien Régime et qui avaient obtenu des droits de caveau dans les églises. Afficher son appartenance à un lignage revêtait sous l'Ancien Régime une indéniable importance, qui ne se démentit pas au XIX^e siècle, comme en témoignent ces derniers aménagements. La pratique n'a pas changé. Seule la forme du monument funéraire a évolué, tout en se diversifiant.

Au regard de ce qu'il en subsiste en Valais, nous savons que, sous l'Ancien Régime, les principaux types de monuments funéraires en usage étaient les dalles rectangulaires en pierre et les croix en fer forgé. Pour des personnages importants, il se pouvait que le tombeau soit plus imposant ou que le décor soit riche et complexe, mais cela constituait véritablement l'exception⁹. Le changement du milieu du XIX^e siècle, c'est-à-dire la délocalisation de l'espace d'ensevelissement, semble n'avoir eu que peu d'incidence sur la typologie des monuments funéraires. À Saint-François en tout cas, où aucun monument funéraire n'est antérieur à 1852, la majorité d'entre eux consiste en dalles posées au pied de monuments gravés, décorés, et fréquemment surmontés de croix en pierre. En revanche, les croix en fer forgé ont disparu. La diversité de formes y demeure

MARIE MARTIN
1863 - 1907
VIRGILE MARTIN
1863 - 1917
PAUL MARTIN
1892 - 1916
VIRGINIE UDRY
1892 - 1984

A
NOS CHERS
PARENTS
CHARLES MARIE
BONVIN
1833 - 1883
EPOUSE
M^{ME} JULIE INVIN

A LA MEMOIRE
DE MADAME
DELPHINE DE TORRENTE
NEE DE WERRA
DECEDEE LE 17 JANVIER 1894
DANS SA 30^{ME} ANNEE
PRIEZ POUR ELLE
M^{ME} JULES DE TORRENTE
17 DECEMBRE 1857 - 8 JUIN 1926
M^{ME} FANNY DE TORRENTE
NEE DE NUCE
29 MARS 1875 - 21 JUIN 1937
R.I.P.

LE REPOSE
MADAME
VIRGINE
DE NUCE
NEE BIZZI DE WETZ
DECEDÉE LE 4 OCT - 1866
1869
LE COMMANDANT
JOSEPH
DE NUCE
1799
DECEDÉ LE 12 DECEMBRE
1869

RAPHAEL
1823 - 1884
A LA MEMOIRE
D'UN PÈRE
LE D^U CUP
DEC LE 5 MAR
DANS SA 75^{ME}
PRIEZ POUR



FIG. 15 (page précédente) FIG. 16 FIG. 17

remarquable: colonne cylindrique couronnée, par exemple, d'un dais néogothique, monuments surmontés de frontons que supportent des colonnes d'inspiration classique, –aménagement rappelant le maître-autel d'une église–, grandes croix en pierre, statues d'anges rivalisent, parmi d'autres, de pres-tance et de beauté [FIG. 15 **Diversité des types de monuments dans la partie nord...**] [FIG. 16 **...et la partie sud de l'abside**].

Alors qu'auparavant la décoration des dalles funéraires, des monuments adossés aux murs ou même des croix consistait généralement en une épitaphe gravée, les date de nais-sance et de mort et un écu armorié, nous constatons que le programme iconographique comprend dorénavant plus de liberté et de créativité. La sculpture en ronde-bosse, quasi inexistante jusqu'alors, agrémente désormais bon nombre de tombeaux, par le biais de petits éléments ou de grandes figures en pied. Au gré des allées, nous découvrons que les dalles et les monuments regorgent de motifs et de symboles propres à l'art funéraire dont voici, en vrac, un condensé: urnes, flam-beaux, globes, ancres, voiles, lampes, guirlandes, décors végé-taux, représentations du Christ, de la Vierge ou d'anges, mono-grammes du Christ, plus rarement de Marie, etc. De plus, l'on recourt, à de multiples reprises, à l'emploi des habitudes initiales R.I.P., formule abrégée de *Resquiescat in pace*, ou D.O.M., pour *Deo Optimo Maximo* [FIG. 17 **Monogramme du Christ et initiales**]. Des objets liturgiques, tels que des calices, des hos-ties, des étoles, des manipules et même un encensoir per-mettent d'identifier les sépultures de divers hommes d'église.

Tout comme ces éléments iconographiques, qui contri-buent à faire de l'art funéraire une production créative tout sauf rébarbative, les épitaphes sont également traitées diffé-remment selon les tombes. Tantôt en latin, tantôt en français, elles livrent toujours l'essentiel et détaillent parfois les fon-ctions assumées par les défunts, telles que conseiller, militaire de carrière ou médecin, par exemple. Quant à l'art héraldique,

il n'est pas pour autant délaissé par «l'après» Ancien Régime, puisque les armes de la plupart des anciennes et puissantes familles sédunoises se retrouvent sculptées, tantôt sur la dalle même, tantôt sur le monument élevé... parfois même au revers de celui-ci. Tant de détails qui font d'une balade au cimetière une vraie chasse au trésor.

Ces quelques lignes ne suffisent certes pas à cerner la richesse ornementale et la diversité des formes que recèle le cimetière Saint-François. Même les monuments plus récents, implantés au sud du cimetière, révèlent une juxtaposition de matériaux,

de couleurs et de formes digne d'intérêt [FIG. 18 **Tombes plus récentes du cimetière**]. À Sion, tandis que les monuments funéraires d'autrefois ont disparu en masse et que notre connaissance se limite à quelques rares objets, il est intéressant de relever que depuis 1852, tout (ou presque) a été maintenu. C'est une chance d'avoir un aperçu de plus d'un siècle et demi de création funéraire! Au même titre que d'autres objets patrimoniaux, les monuments funéraires, dont la protection et la conservation sont à souhaiter, témoignent d'une époque et, à plus d'un titre, permettent de se souvenir...

FIG. 18



INVERSION, MIROITERIE II

PIERRE-ANDRÉ MIHLIT

il y a de l'inversion
il y a de la miroiterie

c'est une ville dont les habitants sont au sous-sol
les rues sont perpendiculaires à la vie
quinconce d'accidents, de maladies
c'est une église qui regarde vers l'ouest
les morts voguent vers les amériques
les survivants sont à la rame

on y a déversé des tonnes de chagrins
ça sent l'urine de chat et le pourrissement
des chrysanthèmes
on y a déposé des quintaux de déchirements
ça sent la crotte de renard et le délabrement des bruyères
on y a dévidé des fioles de rancœur
ça sent la fiente de pigeon et l'écœurement des pivoines

c'est une ville dont les rues sont ouvertes
chronologiquement
les voisins, les familles, les corporations sont séparés
la logique des travaux publics ne se soucie pas
des histoires des gens
des amants dorment seuls sous un carré de ronces
des amantes retrouvent la honte des parents
la fanfare est disloquée
des compagnons de maladie ne peuvent plus partager
les fausses convalescences



*on part en campagne
des politiciens, des militaires
on se met au vert
des paysans, des horticulteurs
grandes vacances au soleil dans les vignes*

*«le travail fut sa vie»
épitaphe pour un homme mort
à l'âge de quarante-cinq ans
il passe une longue retraite anticipée
sous un plant de gratte-cul*

*la poésie de la morale s'égrène tout au long des travées
la foi règne en forteresse
le contrôle social s'impose jusqu'au bout
on dormira sous le dogme et le code civil*

*ces chemins racontent l'histoire économique du pays
les accidents de la mine
les grands travaux des barrages
la silicose
les chutes de rochers, les avalanches
les accidents de la route*

*ces chemins racontent aussi les tragédies collectives
la grippe espagnole
la tuberculose*

*ces chemins sont plus discrets concernant la syphilis,
le sida, l'assassinat
ces chemins sont muets dans les drames familiaux
suicidés, renégats, violents,
battus, bâtards*

*le cimetière est un pansement pour l'oubli
les blessures cicatrisent lentement sous la terre*

*«La mort,
une écorce de plus
sous la peau
des siècles...»*

ANDRÉ CORBOZ

¹⁰ FOUCAULT, MICHEL,
«Des espaces autres»,
conférence au Cercle
d'études architecturales,
14 mars 1967, dans *Dits
et écrits*: 1954-1988, Paris,
1984, Editions Gallimard,
coll. Bibliothèque
des sciences humaines,
tome IV (1980-1988),
pp. 752-762.

¹¹ Nous adressons
nos remerciements à
PATRICE TSCHOPP,
archiviste de la Ville
de Sion. Pour des raisons
de lisibilité et de longueur,
nous n'indiquerons
pas l'intitulé complet
des documents consultés
dans les archives
municipales. Nos
remerciements vont aussi
à MATHIEU EMONET et
SIMON ROTH.

LA VIE DES VIVANTS ET LA VILLE DES MORTS : MIROIR ET REFLET(S)

R. MATOS-WASEM

De nombreux objets mystérieux et curieux parsèment le monde dans lequel évolue notre quotidienneté. Que relie entre eux jardins, navires, maisons closes et colonies? Ils se rattachent tous à cette catégorie que MICHEL FOUCAULT a nommée hétérotopie¹⁰, dans laquelle on retrouve toutes sortes de lieux bien réels qui ont la particularité d'être «absolument autres» tout en constituant des «sortes de contre-emplacements», voire l'«envers de la société». Le cimetière, quant à lui, forme, selon le même FOUCAULT, une «curieuse hétérotopie» dans le sens où elle se voit accentuée par «cette étrange hétérochronie qu'est, pour un individu, la perte de la vie, et cette quasi éternité où il ne cesse pas de se dissoudre et de s'effacer». Ci-après nous abordons sous divers angles cette autre ville, «où chaque famille possède sa noire demeure», qu'est l'ancien cimetière de Sion. Basée sur de nombreux documents d'archives¹¹, mais ne visant ni l'exhaustivité ni tout arbitraire, l'histoire sociale que voici vise à apporter un autre éclairage sur cet espace qui appartient certes aux morts, mais où les vivants y trouvent leur place.

Commençons par passer en revue les principales dates liées à la création et à la désaffectation de cette «ville à l'envers», pour reprendre les termes de PIERRE-ANDRÉ MILHIT, de même qu'à ses agrandissements successifs. Le cimetière Saint-François a été créé en 1852 à l'extérieur de la ville d'alors. En fonction de l'attitude de la société face à la mort, comme le montre ALESSANDRA ANTONINI dans son article, les défunts étaient gardés à proximité des vivants ou alors, comme ici, placés à une distance prudente. Au milieu du XIX^e siècle, l'hygiénisme commençait en effet à battre son plein; pour FOUCAULT est apparue la «hantise de la mort comme «maladie»»,

¹² BRANDYS, GUSTAVE, *Nécropolis. Sacré, représentations et usages du cimetière urbain*, Université de Neuchâtel, 1999, Institut de géographie, Mémoire de licence, pp. 31-32.

car «ce sont les morts (...) qui apportent les maladies aux vivants». Le nouvel emplacement extra-muros des cimetières pour des raisons hygiéniques s'explique également par la laïcisation progressive des lieux d'inhumation au cours de cette période¹². Du coup les champs du repos perdent leur fonction sociale de lieux de vie collective pour être remplacés par les promenades et les places publiques.

Dans un arrêté du 4 octobre 1849, le Conseil d'Etat interdit l'ensevelissement dans les centres urbains pour des raisons de salubrité publique; l'épidémie de choléra de 1832 était passée par là. Les Sédunois tiennent à leurs lieux de sépulture dans et autour de la cathédrale et la résistance s'organise. En mars 1850, le Département de l'intérieur se voit contraint d'intervenir une nouvelle fois et «recommande spécialement à la Ville de Sion la translation de son cimetière». La ville s'exécute et songe tout d'abord à Platta, avant de privilégier pour des raisons pécuniaires l'achat-expropriation de vergers attenants au couvent des capucins. Malgré les menaces du pouvoir exécutif, Sion tempore pour ce qui est du transfert lui-même. Deux ans après, en avril 1852, le Conseil d'Etat interdit, sous peine de 100 francs, «la sépulture dans l'ancien cimetière dès le 15 mai». Les autorités communales demandent un sursis de deux semaines permettant d'achever le nouveau cimetière, dont le plan avait été dessiné par Lorenz Justin Ritz. [FIG. 19 **Le cimetière**

Saint-François situé en périphérie de la ville de Sion]

Au bout d'un quart de siècle est apparue pour la première fois la crainte de l'arrivée à saturation de ce champ des morts, inquiétude qui devient récurrente par la suite. En 1881, la municipalité procède à l'expropriation d'un terrain appartenant à LOUIS ALLET en échange d'une somme de 1725 francs et d'un emplacement qui lui serait réservé. Une nouvelle saisie, déclarée d'utilité publique par le Conseil d'Etat, est conclue en 1897; elle porte sur un terrain de 412 m² situé au couchant du cimetière au lieu-dit Préau d'Amédée. Ces extensions suc-



FIG. 19

cessives ne suffisent plus au bout d'une vingtaine d'années. L'on procède alors à de savants calculs basés sur le nombre de tombes encore disponibles et celui des décès, qui débouchent sur le constat que «le cimetière serait donc occupé dans 15 ans». En mars 1920, la commune de Sion crée une commission ayant pour mission «l'étude de la question du transfert du cimetière», de même que, dans un deuxième temps, celle «de l'agrandissement éventuel du cimetière actuel» par le biais de l'expropriation d'un nouveau terrain au sud. Deux ans plus tard, le directeur du cimetière «déclare que la situation actuelle est devenue intenable», ce qui rend urgente «la question de son agrandissement ou de son transfert».

Après avoir soupesé le pour et le contre, la commission propose, en mars 1922, «de décider du transfert du cimetière».

Les arguments allant dans le sens de l'agrandissement (« moins coûteux, ménage les sentiments de la population ») ne feraient pas le poids face aux inconvénients (« se rapproche trop de la localité », « mal situé au point de vue sanitaire » et « demi-mesure devenue insuffisante dans une quarantaine d'années »). Parmi les points qui plaident en faveur du transfert d'un cimetière à Platta figure le fait qu'il serait « situé au soleil » sur un « terrain graveleux où l'air pénètre facilement » gage d'« oxydation rapide des corps ». En outre, le déplacement « à proximité de la ville » n'entraverait « pas trop son développement », tout « en permettant de désaffecter, dans un avenir éloigné, son emplacement actuel ». Sur cette base, le Conseil municipal décide le transfert déclenchant aussitôt une vive polémique. Le président du Conseil municipal de Sion, JOSEPH KUNTSCHEN, écrit fin mars au médecin cantonal, le Dr RÉMY COQUOZ, que tout en redoutant « de heurter les sentiments d'une partie de la population en décrétant immédiatement le transfert (...) un agrandissement en rapprochement de la Ville me semble même devoir être interdit par l'Etat », raison pour laquelle « l'opinion du service médical cantonal est appelée à avoir un grand poids dans le débat ». En s'appuyant sur la loi cantonale sur la police sanitaire du 27 novembre 1896, le service cantonal d'hygiène répond, début avril, pour déconseiller Sion « de prévoir un agrandissement du cimetière actuel » et l'enjoint à créer « un nouveau cimetière en dehors du plan d'extension de la ville, et dans un sol suffisamment poreux ». En mai, la commission propose au Conseil municipal « d'émettre un vote de principe favorable au transfert », « d'ouvrir un concours d'idées en vue de déterminer l'emplacement » et l'aménagement du « cimetière à créer » et de confier à une commission ad hoc les modalités devant « présider à la désaffectation du cimetière existant ». La polémique ne faiblit pas et, en novembre 1922, le président de Sion propose à l'assemblée primaire de trancher la question. Le 18 février 1923, les électeurs décident de procé-

¹³ *Le Confédéré*,
19 février 1923.

¹⁴ « Sion: vers un nouveau cimetière », *Le Nouvelliste*,
19 avril 1944.

der à l'extension du cimetière existant à une écrasante majorité de 631 voix contre 123; des considérations sentimentales et financières ne sont certainement pas étrangères à cette décision¹³. Le cimetière est donc agrandi vers le sud en 1924-1925 compte tenu de la limite formée par l'avenue Saint-François.

Au milieu des années 1940 ressurgit la question de la capacité du cimetière¹⁴; en 1946, le rapport concernant ce lieu saint fait remarquer qu'il est à présent « presque complètement occupé ». On y dresse le constat que, suite à la diminution de la mortalité infantile [FIG. 20 *Enterrement d'un enfant (vers 1910)*], les trois carrés dévolus aux enfants s'avèrent « beaucoup trop vastes » et y propose donc de supprimer l'un d'entre eux, tout comme une partie des 260 « places réservées à la Communauté protestante (...) également trop nombreuses » eu égard à leur faible nombre de décès annuels. Sur le document en question a été apposée au crayon la décision prise: « laisser le carré 14 aux protestants ». Dans le rapport de 1948 il est écrit que « des tombes inoccupées ont pu être récupérées », raison pour laquelle « le cimetière suffira jusqu'en juin 1951 ». En 1976,

FIG. 20



un nouveau cimetière, disposant de 2000 places, est finalement établi à Platta. Le cimetière Saint-François peut cependant continuer à accueillir des nouveaux défunts jusqu'en 1987 et, à partir de là, des urnes cinéraires dans les tombeaux déjà établis.

Les «règlements de salubrité, de police, d'ordre» (P. A. MILHIT), qui en disent long sur l'évolution du rapport avec les morts, constituent une autre facette riche à aborder. Le cimetière constitue par excellence un endroit policé, normé et aménagé de manière rationnelle. Ainsi, dans le règlement du cimetière de 1879 il est précisé que «toutes les fosses auront la même forme et seront exactement alignées dans tous les sens» (art. 8). La décoration elle-même n'est pas laissée au hasard: «Les personnes qui voudront orner une tombe de fleurs, d'arbustes ou y placer un monument, devront soumettre leur projet au conseiller chargé de la surveillance et se conformer à ses prescriptions» (art. 9). [FIG. 21 **Tombe d'Emile Biderbost joliment ornée (1954).** Photo Raymond Schmid] L'on y décrit les tâches du gardien: il est chargé «d'ouvrir et de fermer le cimetière, d'y maintenir l'ordre et la propreté, de veiller à ce qu'il ne s'y commette aucune dégradation (...)» (art. 14). L'inhumation et l'exhumation sont logiquement abordées dans les prescriptions. Il est ainsi jugé utile de préciser, dans l'article 11 du même texte, qu'«il est interdit d'exhumer un cadavre sans en avoir obtenu l'autorisation». Le projet de «Règlement de police pour la ville de Sion», datant des années 1841-1843 et jamais mis en œuvre¹⁵, spécifie qu'il est «sévèrement défendu d'ensevelir une personne» moins de 36 heures après son décès (art. 296), sauf autorisation expresse accordée par le «bourguemaître» en cas de putréfaction accélérée (art. 297), tout en veillant dans tous les cas de figure à placer le cadavre dans l'intervalle «dans un endroit où les exhalaisons qui s'en échappent ne puissent pas nuire» (art. 299). L'accès au champ de repos est lui aussi mis en avant dans les règlements, ce qui correspond aux réflexions

de FOUCAULT: «Les hétérotopies supposent toujours un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables. (...) Tout le monde peut entrer dans ces emplacements hétérotopiques, mais, à vrai dire, ce n'est qu'une illusion: on croit pénétrer et on est, par le fait même qu'on entre, exclu». Du règlement de 1879 il ressort que le cimetière n'ouvre qu'avec parcimonie: «Le cimetière est ouvert tous les jours de fête, les dimanches, les vendredis, les jours de Quatre-Temps et tous les jours dès le 1er novembre au jour où l'on y célèbre l'office des morts» (art. 12). Dans celui de 1892, l'accès au cimetière devient plus restreint encore. Le gardien est en effet chargé d'interdire «l'entrée aux enfants non accompagnés, aux chars d'enfants et aux chiens» (art. 14). Le règlement de 1972, qui remplace et abroge celui de 1928, assouplit quelque peu ces dispositions dans son article 22: «Le cimetière est ouvert au public dès 7 heures en été et dès 8 heures en

¹⁵ TSCHOPP, PATRICE, *La vie quotidienne à Sion au milieu du XIXe siècle. Le témoignage d'un projet de règlement de police*, Fribourg, 2001, Ed. Faim de siècle.

FIG. 21



hiver. Il est fermé à la tombée de la nuit. Sauf autorisation spéciale, l'entrée est interdite aux enfants jusqu'à 12 ans non accompagnés. Défense formelle est faite d'y introduire des chiens ou d'autres animaux». Pour conclure, ce même règlement de 1972 aborde des préoccupations inédites telles que la limitation ou l'interdiction des «rassemblements et cérémonies funèbres» en cas de décès consécutif à «une maladie contagieuse ou épidémique» (art. 4). On y prévoit également la mise à disposition de «morgues pour le dépôt de corps en cas de mort violente ou suspecte ou en cas de décès dû à une maladie infectieuse grave» (art. 8).

L'ordre et la propreté devant régner dans l'enceinte du cimetière, comme stipulé dans le règlement de 1879 déjà, ne semblent pas toujours avoir été respectés. En 1913, on évoque l'«état déplorable» dans lequel se trouve le champ des morts,

FIG. 22



pas «digne des visites qui lui sont rendues». En 1921, on revient sur les «conditions vraiment lamentables» dans lesquelles il se trouve, ce qui pourrait laisser à penser que les autorités «délaisserent (...) les disparus». Le conseiller municipal en charge du cimetière fait également remarquer la «triste figure et dans quel état se trouve le fossoyeur les jours d'enterrement» et suggère ni plus ni moins l'acquisition d'un complet et d'une casquette pour lui. Il propose également «la création d'une fontaine» étant donné que «nous [ne] disposons pour le cimetière que de l'eau d'un bisse qui est pas toujours des plus propres». Un peu plus tard, en 1948, l'on estime «que la commune devrait faire l'acquisition de quatre arrosoirs qui seraient à la disposition du public»; cette dépense «pas très élevée (...) rendrait de grands services à la population». Une anecdote piquante permet de clore ce volet dévolu aux doléances. En avril 1946, il est signalé «que le mur du cimetière est envahi de fourmis» qui pourraient «complètement [le dégrader] à brève échéance». Les services techniques de la commune de Sion procèdent «le 8 mai à un traitement au Flux» tout en précisant que ces insectes ne mettaient «pas en danger la stabilité de cette construction».

Un cimetière exerce inmanquablement des répercussions ailleurs, dans la ville des vivants, que l'on essaie de régir au mieux par voie réglementaire. Songeons aux prescriptions en matière de lugubres cortèges datant de 1928: «L'ordre, la tranquillité et la décence doivent régner dans les convois funèbres, sur leur passage et au cimetière». [FIG. 22 **L'ordre règne en effet au cimetière. Ensevelissement de Maurice de Preux, commandant de la gendarmerie valaisanne (1934).** Photo Raymond Schmid] La même année, le représentant local des pompes funèbres genevoises Murith annonce la mise en service d'un «fourgon-automobile, construit spécialement pour le transport des cercueils», ce qui présenterait des avantages des points de vue autant «d'hygiène que de décence, dans le transport des corps». Quelque temps après, dans un communiqué non daté, l'administration communale



FIG. 23 FIG. 24



informe que «pour des raisons impérieuses dictées par les besoins de la circulation [FIG. 23 **Les besoins de la circulation ne permettraient plus une scène comme celle-ci. A la rue du Rhône, bénédiction du corps d'un défunt exposé (1902)**], le Conseil municipal, en plein accord avec [les] paroisses des deux confessions, a pris la décision de supprimer les cortèges funèbres à pied (...). Les participants aux enterrements se réuniront donc devant l'église (...)». [FIG. 24 **Cortège funèbre de Maurice de Preux, commandant de la gendarmerie valaisanne (1934)**. Photo Raymond Schmid] Dans un autre registre, de nombreuses voix s'élèvent, en 1949, contre la création, à la place du Midi, d'un dépôt de monuments funéraires qui «exposés ainsi à la vue du public (...) n'est pas pour plaire aux ménages avoisinants». Et l'auteur de la missive de proposer un emplacement plus adéquat à ses yeux de la marbrerie, soit aux «abords immédiats du cimetière ou à proximité de la ville» [FIG. 25 **Marbrerie moderne à Sion, Lomazzi frères (1996)**. Photo Sacha Bittel].

Les veillées mortuaires et les enterrements mériteraient un chapitre en soi. Le projet de règlement de police du début des années 1840 déjà évoqué fixe, par exemple, la rétribution, en numéraire, en nature ou encore en vêtements, des personnes ayant habillé et veillé le défunt, des porteurs du cadavre et des porteuses d'offrandes, dont le nombre variait en fonction du rang social du décédé (art. 313 à 341). Un élément essentiel, ayant provoqué moult polémiques et fait couler beaucoup d'encre mérite également d'être mentionné; il s'agit de celui des tarifs des funérailles. En 1923, la commune de Sion propose d'assumer «tous les frais indispensables du culte [y compris messe, messe de septième et sonneries de cloches] pour toutes les personnes qui ne demandent pas l'enterrement de première classe». Des négociations sont menées avec l'Eglise, soit «Mgr l'Evêque, le Vénérable Chapitre et le clergé paroissial romain». La commune formule deux propositions, à savoir de payer «tous les enterrements de 3ème classe pour quiconque

se fait enterrer dans cette classe» ou de prendre en charge les enterrements de 2ème classe des personnes étant imposées à moins de 100 francs d'impôt communal, soit un peu moins de la moitié des contribuables. L'Eglise exprime tout de suite un certain scepticisme: elle craint que le pouvoir civil s'arroge de plus en plus ce que «les familles devraient (normalement) pouvoir faire d'elles-mêmes» et qu'elle y perde une part de ses revenus en exigeant d'elle «des tarifs de faveur». Les pourparlers s'enlisent et les années s'égrènent. Des problèmes pratiques de mise en œuvre se font également jour, tel le calcul du forfait pour le corbillard et la mise en bière. Ainsi, les pompes funèbres Murith évoquent les frais supplémentaires que représente l'engagement d'un ou plusieurs porteurs additionnels «pour les corps lourds (...), ce qui du reste constitue un cas rare», ou, pour ce qui est de la mise en bière, le surcoût découlant de certaines situations atypiques: «corps lourds, ou en cas de putréfaction avancée, de suicide ou de grande mutilation par suite d'accident».

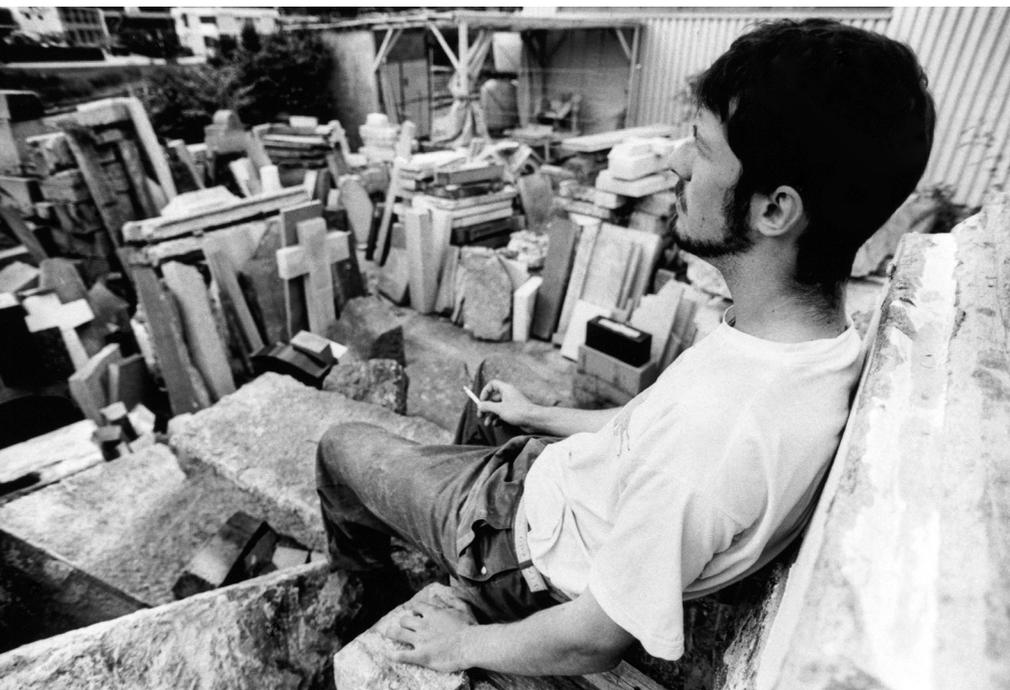
En mars 1928, le clergé, «et Monseigneur en particulier», voit poindre, à travers l'aide différentielle fixée en fonction du revenu, une tendance au nivellement des «classes sociales au

détriment du respect et de la piété familiale». L'évêque ne souhaite pas cautionner «quoi que ce soit qui serait interprété comme une lutte des classes», hormis l'aide «aux pauvres et aux nécessiteux». Dans sa lettre du 27 mars 1928, le curé propose que la commune octroie en cas de décès le même forfait de 100 francs à toutes les familles. Le surplus souhaité «pour honorer leurs morts» leur incomberait. La situation s'enlise jusqu'au milieu des années 1940. En 1946-1947, l'Action catholique des hommes, «choquée» et «attristée» par les inégalités sociales qui persistent «jusque dans la mort», présente un projet d'«unification et de gratuité des enterrements pour ce qui a trait à la partie religieuse», projet qui serait financé à un tiers par la commune, passant par la suppression des 1re et 3e classes, tout en demandant l'«abandon par la Commune de l'impôt de luxe sur les cierges» et la sonnerie. Cette fois-ci, et contrairement à l'«accueil sympathique» que cette démarche rencontre «au sein de la population», c'est au tour du Conseil municipal d'être partagé «quant à l'opportunité d'un nivellement complet». L'ancien journaliste LÉOPOLD REY s'interroge: «vraiment, faudra-t-il qu'on nous affligeât encore de la République jusque dans notre tombe?»¹⁶. Le 28 février 1947, le Conseil municipal accepte le projet; tout en se réjouissant, l'Action catholique déclare vouloir «faire aboutir auprès de l'autorité ecclésiastique une réforme qui sera certainement bien vue par toute la population». Le 1er janvier 1956, entre finalement en vigueur l'instauration d'une seule classe d'enterrements, une «innovation dans les enterrements» prise «à l'unanimité dans le Conseil de Paroisse», avant d'être ratifiée par le Conseil municipal. Comme le précise le Bulletin paroissial de janvier 1956, «ainsi se termine un débat qui dure depuis des décennies».

Revenons au cimetière *stricto sensu*. Comme l'écrit à juste titre P.-A. MILHIT, dans ce «miroir de la ville, on y trouve les mêmes familles». Mais, comme en ville, «les voisins, les familles,

¹⁶ Cité dans A. M., «Sion et les enterrements», *Le Confédéré*, 7 février 1947.

FIG. 25



les corporations sont séparés»; on identifie la même hiérarchie sociale, les mêmes clivages. Adultes d'un côté, enfants de l'autre. Catholiques ici, protestants là-bas. Professions libérales, titres de noblesse, charges officielles, politiques, militaires, juridiques ou encore religieuses sont mises en exergue, tandis que les tombes des petites gens demeurent coites. Les congrégations religieuses (sœurs hospitalières, chanoines, Franciscaines de Notre-Dame des Anges) disposent de leur propre sépulture collective. Il en va de même pour ce qui est des soldats italiens morts dans la région entre 1915 et 1918 et qu'honore un monument [FIG. 26 Journée des morts de la colonie italienne devant le monument (4 novembre 1956). Photo Raymond Schmid]

[FIG. 27 Monument italien au cimetière de Sion (ca 1930-1950). Photo Raymond Schmid]. Un autre ouvrage, aujourd'hui disparu, rappelait les hommes emportés par la catastrophe du Mont-Pleureur du 1er septembre 1897, soit le pasteur protestant de Sion, AUGUSTE GONIN, et ses trois jeunes accompagnateurs, deux Lausannois et un Londonien. Ce fait divers fait la une des journaux tout autour du monde. Le cortège funèbre avait traversé «les rues de Sion entre deux haies de curieux, foule respectueuse et sympathique» pour conduire cette cordée malheureuse jusqu'au cimetière où les victimes étaient censées reposer «côte à côte jusqu'au jour du grand réveil»¹⁷. Le monument érigé en 1883 à la mémoire de CYRILLE REY, chef du bureau des postes à Sion, dont la presse s'était fait l'écho à l'époque¹⁸, a lui aussi disparu, tout comme la tombe du chanoine humaniste JOSEF ANTON BERCHTOLD (1780-1859), auteur de la première triangulation cartographique du Valais, fondateur des écoles primaires de Loèche-les-Bains et de Sion et corédacteur de la loi scolaire de 1827. En 1948, on décrit sa pierre tombale comme étant «actuellement presque enfouie en terre et [à] l'inscription illisible».

Faute d'entretien, les dates et les noms de bon nombre de tombes finissent par devenir illisibles au fil du temps. Pour



FIG. 26 FIG. 27



¹⁷ LAMON, JOSEPH (choix et prés.). *La catastrophe du Mont-Pleureur, 1er septembre 1897: in memoriam*, Sierre, 2009, Ed. à la carte, coll. Témoins du passé, pp. 36-37.

¹⁸ *Le Confédéré*, 20 avril 1883.

reprendre les termes de P.-A. MILHIT, «des croix se penchent, des noms s'effacent». La mauvaise tenue des registres n'arrangent en rien cet état de choses, comme on peut le lire dans un document datant de 1913 : «les registres qui devraient être d'une exactitude irréprochable donnent lieu que trop souvent à des surprises désagréables».

Cet effacement progressif que nous venons d'évoquer n'entame pas encore l'intérêt historique du cimetière Saint-François, une quantité importante de tombes de célébrités demeurant dignes d'intérêt. Quelques figures rattachées à une vaste palette de domaines suffisent à illustrer cette richesse. Pour ce qui est des sciences, citons l'ingénieur cantonal IGNACE VENETZ (1788-1859), ayant contribué à la découverte de la glaciation, notamment grâce à ses recherches sur le glacier de Giétroz. Dans le domaine du sport, évoquons la figure de l'avocat MARCEL MEYER DE STADELHOFEN (1878-1973) qui, à côté de ses activités politiques, est champion olympique de tir aux Jeux olympiques d'Athènes de 1906, ainsi que membre fondateur du Comité olympique suisse en 1912. Pas trop éloigné du champ sportif, mentionnons le «pilote des glaciers» HERMANN GEIGER (1914-1966) qui, le 10 mai 1952, réussit à atterrir sur le glacier du Kanderfirn, dans les Alpes bernoises. Cofondateur d'Air-Glacières en 1965, GEIGER meurt lors d'un vol d'instruction un an plus tard. Le monde des arts n'est pas en reste comme l'attestent les noms du peintre et portraitiste LORENZ JUSTIN RITZ (1796-1870), à qui l'on doit justement le plan du cimetière Saint-François (1851), et de son fils RAPHAËL (1829-1894), peintre de paysages et de scènes populaires qui, tout en soutenant le groupe d'artistes de Savièse, s'intéresse aux sciences naturelles et à l'archéologie. Invoquons aussi le peintre RAPHY DALLÈVES (1878-1940) et le peintre, sculpteur et artiste du vitrail italien BRUNO GHERRI MORO, né à Castelfranco en 1899. Après s'être fait un nom à Paris, il décide, en 1939, de s'installer à Sion suite à son mariage avec la Valaisanne ELVIRE NIGG. Il

meurt tragiquement en 1967 écrasé par un train. La peintre de paysages BERTHA ROTEN-CALPINI (1871-1962) mérite également d'être mentionnée. La musique est représentée par des personnages tels que le compositeur et organiste CHARLES HAENNI (1867-1953), qui contribue au développement de la vie musicale en Valais et recueille de nombreux chants populaires valaisans, et son fils GEORGES HAENNI (1896-1980). En lien avec le monde du spectacle, mentionnons le populaire animateur de radio MICHEL DÉNÉRIAZ (1928-1999). Même si son corps a été inhumé à Platta, signalons enfin la tombe de ROGER BONVIN (1907-1982), membre du Conseil fédéral entre 1962 et 1973, qu'il préside à deux reprises (en 1967 et 1973).

En hébergeant des célébrités, le cimetière Saint-François constitue un véritable «black spot», pour reprendre le terme du sociologue CHRIS ROJEK (1993). Ce champ de repos est également un livre ouvert qui nous renseigne sur l'histoire du Valais, à l'enseigne du mercenariat. On y découvre les inscriptions tombales ci-après : «major au service du Piémont», «lieutenant-colonel au service du Saint-Siège», «colonel au service du royaume de Sardaigne», «officier au service de Naples» ou encore «capitaine au service de France». Etant donné que ce champ des morts est étroitement lié à l'histoire collective de Sion, qu'il suscite des affects et des émotions, d'autant plus que des témoins directs sont encore en vie, il représente indéniablement aussi un «lieu de mémoire» au sens de PIERRE NORA. Une preuve tangible que cet espace échappe à l'oubli est apportée par le succès de la pétition lancée par un groupe de citoyens regroupés au sein du Mouvement pour le sauvetage de l'ancien cimetière, visant à préserver ce champ des morts de la disparition. Avec l'appui de Sedunum Nostrum, 1246 signatures sont récoltées entre le 1er novembre 2011 et début janvier 2012, ce qui montre le fort attachement des Sédunois à ce haut lieu symbolique hier et aujourd'hui. Fort de ce constat, lors de sa séance du 20 décembre 2012 le Conseil



municipal a eu le mérite de placer le cimetière Saint-François à l'inventaire communal et d'établir une «zone réservée» autour du cimetière et du couvent des capucins attenant.

Au-delà des aspects historiques et de mémoire collective évoqués, ne perdons pas de vue la richesse artistique intrinsèque des monuments funéraires, de la statuaire, des sculptures, des stèles et des ornements. [FIG. 28 **Beauté paysagère et patrimoniale du cimetière de Sion (ca 1930-1940). Photo Raymond Schmid**] Tous les critères seraient donc réunis pour que le cimetière Saint-François rejoigne, en qualité de premier membre suisse, la «Route européenne des cimetières» mise sur pied, en 2001, par l'Association des cimetières significatifs d'Europe (ACSE), dans le but de promouvoir la valeur patrimoniale des nécropoles européennes¹⁹. Cette offre culturelle, patrimoniale et touristique qui réunit 130 cimetières dans 99 villes appartenant à 22 pays a reçu un prix de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), de même que, en mai 2010, la mention «Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe». La préservation des patrimoines historique, social, artistique et religieux de l'ancien cimetière de Sion passe par sa mise en valeur en tant que lieu de mémoire vivant et site dévolu à un tourisme culturel et de mémoire de qualité à faible impact sur le site.

¹⁹ www.significantcemetries.org

INVERSION, MIROITERIE III

PIERRE-ANDRÉ MIHLIT

à l'enterrement d'une veuve
cinq ou six hommes mariés ailleurs étaient effondrés
à l'enterrement d'un juge
cinq ou six voyous riaient sous cape
à l'enterrement d'un fanfaron
le porte-drapeau l'avait en berne
il faut dire en cela qu'il perdait son amour
et ne pouvait rien dire

dans le quartier des enfants
la désolation est parfaite
autant la douleur fut vive
autant l'abandon est présent

une pierre effondrée
un prénom
une seule date
une fleur en plastique plus vieille que le plastique
ses parents sont morts depuis ce temps

aujourd'hui les enfants meurent moins
mais quand ils meurent c'est le toit du monde
qui s'écroule
c'est un volcan et le début d'une ère glaciaire

il y a de l'inversion

le cimetière est une ville à l'envers
les morts décident qui vient les voir



toute une jeunesse vient s'essayer à la vie
ils sont bannis des places publiques
et des jardins d'enfants
ils viennent fumer et boire, se raconter et s'étreindre
la vie est plus intense parmi les feux follets
une chouette les surveille vomissant sa pelote

une femme en chemise de nuit
vient supplier son défunt mari de revenir dans sa couche
tous les hommes portant le même prénom
lui chuchotent une promesse
un renard surpris défèque une crotte à la cerise

un invalide vient saluer son capitaine mort
durant la prise du drapeau
une grenouille inquiète coasse dans l'arrosoir

il y a de la miroiterie

le cimetière est le miroir de la ville
on y trouve les mêmes familles
les mêmes tribus
les mêmes migrations
les mêmes professions de père en fils
les mêmes mariages entre familles
le même règlement de police

à la ville l'éternité se porte bien
au cimetière l'éternité se porte
et vieillit
des croix se penchent
des noms s'effacent
reste un bon lieu pour les souvenirs
et les racines

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

ARIA SA, Sion

› 1, 2, 3, 7, 8

Dessin ANDRÉ HOUOT

© Musées cantonaux du Valais

› 4

Université de Genève

Département d'Anthropologie
et Ecologie

› 5

Dessin SÉBASTIEN FAVRE,
d'après: Stèles et Monuments
du Petit-Chasseur.

Genève, 1986, pl. 20

› 6

TERA Sàrl, Sion

› 9

TERA Sàrl, fonds Büro

H.-J. LEHNER

› 10, 11

Archives de l'Etat du Valais

21 Phb 126 b4: photo

d'une gravure de 1642

› 12

© SONYA TROLLET, Ropraz (VD)

› 13, 14, 16, 17, 18

› pp. 2, 24-25, 39, 62, 65 à 80

FRANÇOIS MARIÉTHOZ, Sion

› 15

Archives de la Ville de Sion

› 19, 20, 23

Photo RAYMOND SCHMID,

Bourgeoisie de Sion,

© Médiathèque Valais – Martigny

› 21, 22, 24, 26, 27, 28

Photo © SACHA BITTEL, Enquête
photographique en Valais, 104,

© Médiathèque Valais – Martigny

› 25

© 2013

Sedunum Nostrum

Direction du projet

maquette

FRANÇOIS MARIÉTHOZ

Auteurs

ALESSANDRA ANTONINI

LAURA BOTTIGLIERI

SONYA TROLLET

FRANÇOIS MARIÉTHOZ

RAFAEL MATOS-WASEM

PIERRE-ANDRÉ MILHIT

Conception graphique

mise en page

KARIN PALAZZOLO,

Lausanne

Impression

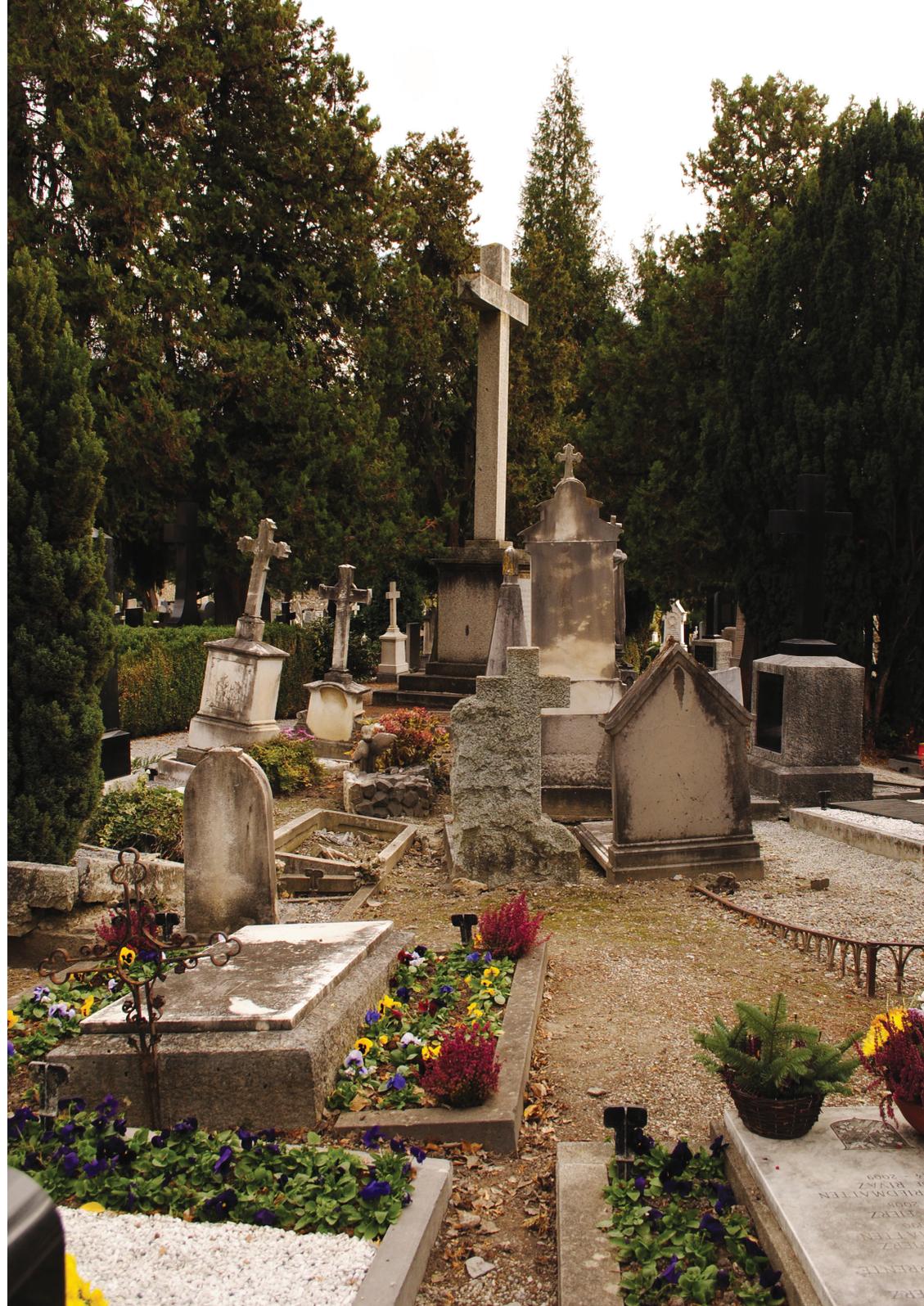
IMPRIMERIE CONSTANTIN, Sion











R. I. P.

MONSIEUR
HERMANN BRAUNS
1815 - 1899

MADAME
BERTHA BRAUNS
1825 - 1902

LILY
BURGE
1919 - 1974

1919





